

Infirmières & infirmiers libéraux

GRÈVE DES NOUVEAUX SOINS

Les 2, 3 et 4 décembre 2022



CONVERGENCE INFIRMIÈRE APPELLE LES INFIRMIÈRES ET LES INFIRMIERS LIBÉRAUX À S'UNIR ET À SE MOBILISER LES 2, 3 ET 4 DÉCEMBRE ET AINSI À NE PRENDRE AUCUN NOUVEAU PATIENT CES JOURS-LÀ.

► **Les infirmières et les infirmiers libéraux sont à la fois épuisés, écœurés et en colère. Les remontées du terrain sont unanimes. De nombreux sujets font que les IDEL sont aujourd'hui à bout :**

- l'article 44 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale qui permet de fixer un indu de façon forfaitaire par extrapolation à tout ou partie de l'activité. Tout cela a été adopté à coup de 49.3, sans aucun débat. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Nous sommes considérés par principe comme des fraudeurs et des coupables

- aucune revalorisation de nos actes depuis plus de 10 ans ce qui a entraîné une perte de 20% de pouvoir d'achat

- l'explosion du prix des carburants
- le BSI
- la pénibilité croissante du métier

► **Obligés de travailler plus pour gagner moins, les infirmières et les infirmiers libéraux sont-ils condamnés à mourir au travail ? Les IDEL qui répondent présents 7 jours sur 7, 365 jours par an sur tout le territoire national réclament une juste reconnaissance de leur investissement et de leurs compétences et que les revendications du terrain soient prises en compte. Aussi, Convergence Infirmière demande que :**

- les indus ne soient pas calculés par extrapolation et l'article 44 du PLFSS 2023 ne soit donc pas appliqué
- tous nos actes courants (AMI, AIS, BS) soient revalorisés à hauteur des pertes liées à l'inflation
- l'IFD soit porté a minima à 4€ comme pour les kinés
- le BSI soit revu avec notamment un 4^e forfait, la division à la demi-journée et la maîtrise de l'algorithme
- la majoration dimanche et jours fériés soit étendue au samedi
- le cumul des majorations nuit et jours fériés soit possible
- tous nos rôles soient véritablement reconnus
- la pénibilité du métier infirmier actée avec un départ en retraite possible dès 60 ans et à taux plein à 62 ans

>>> Nous appelons les autres organisations syndicales à nous rejoindre dans le même combat pour l'avenir des IDEL. Convergence Infirmière s'associera aux divers mouvements qui s'organisent d'ores et déjà dans les territoires.

 **Convergence
infirmière**
LIBÉRALE AVANT TOUT

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

convergenceinfirmiere.com